

DECISION DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

Décision n°2

Objet : Approbation de séances Atelier YOGA TREE en partenariat l'ASEPT PACA (Association Santé Education et Prévention sur les territoires PACA) dont le siège est situé : 152 av de  
Hambourg – 13008 Marseille  
Et le CCAS rue Jean Moulin – BP n° 1 84420 PIOLENC.

L'an deux mille vingt quatre , le 5 février Monsieur Louis DRIEY, Président de droit du  
Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action social, Monsieur le Président ayant  
reçu délégation de pouvoirs par la délibération n°16 du 25 mai 2020 donnant délégations à  
M. le Maire.

DECIDE

Article 1 : A autoriser Mme Isabelle QUEQUIN partenaire de l'ASEPT PACA représentée par  
sa Directrice Madame Marie-France DELMAZE, dont la convention de partenariat a été  
signée le 8 Aout 2022. Cette convention permet la réalisation d'actions de prévention de  
santé publique en lien avec l'ARS, sous la forme de plusieurs ateliers de biens.

Article 2 : Ces ateliers YOGA se dérouleront, par l'intervention de Mme QUEQUIN, partenaire  
de L'ASEPT PACA en 4 séances. Ils auront lieu à l'Acampado tous les Lundis matin du 26/02  
et 04/03 de 9h30 à 11h30 et les jeudis après-midi du 29/02 et 07/03 de 14h à 16h en 4  
séances.

Article 3 : Les ateliers proposés par ASEPT PACA sont gratuits, en contrepartie le CCAS  
s'engage à mettre à disposition gracieusement ses locaux, ainsi qu'un collaborateur, présent  
au début et à la fin de la séance afin de veiller au bon déroulement de l'atelier.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, introduit devant  
le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.  
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique  
" Télérecours Citoyens " accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Piolenc le 5 février 2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20240205-0024-2-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Publication : 08/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation, le Président, Louis DRIEY

Le Président



Louis DRIEY

